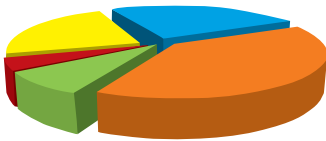


Gérer - Informer - Préserver - Économiser

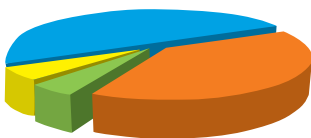
Le transport et la qualité de l'air





Émission de CO₂ par secteur en France en 2006
(source DGEMP)



- Transport (hors soutes maritimes) 39 %
- Résidentiel et Tertiaire 26 %
- Industrie et Agriculture 21 %
- Centrale électrique 9 %
- Autres (branches énergie) 4 %

Responsables des rejets de gaz à effet de serre dans les trafics automobiles et routiers



- 57 % 
- 37 % 
- 3 % 
- 3 % 



Le secteur des transports est fortement responsable de l'accroissement de la consommation d'énergie en France, ainsi que des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. La part du secteur est de plus de 39 % en 2006, soit 149,5 millions de tonnes de CO₂.

Pour son fonctionnement, le secteur des transports est dépendant à 96 % des produits pétroliers. Ceci explique la forte contribution du secteur aux émissions de polluants issus de la combustion de produits pétroliers.

Le trafic urbain est responsable à lui seul de 50 % des rejets de gaz à effet de serre liés à ce secteur.

Parallèlement, les nuisances pour l'environnement - pollution de l'air, bruits de circulation - sont elles aussi en constante augmentation.

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) du 30 décembre 1996 engage les pouvoirs publics, les autorités locales et les entreprises à mettre en œuvre une politique pour un droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuit pas à la santé. Elle renforce les obligations de la directive européenne sur la qualité de l'air du 27 septembre 1996, qui fixe la liste des substances dont le niveau dans l'air doit être surveillé.

Depuis 1999, les trafics automobiles et routiers sont en effet en augmentation constante et le secteur des transports consomme maintenant plus d'énergie que le secteur industriel.

Comment agir ?

Éviter d'utiliser sa voiture sur de petites distances

En ville, il existe plusieurs possibilités de se déplacer sans utiliser la voiture : le bus, le métro, le vélo, le roller, la marche. Ces trois derniers modes de déplacement n'ont aucune incidence néfaste sur l'environnement, et sont un plus pour votre santé !

Dans les agglomérations, les trajets effectués sont le plus souvent inférieurs à 5 kilomètres. Ce sont précisément sur ces trajets que la voiture consomme le plus, car c'est à partir de cette distance que le moteur atteint sa température optimale de fonctionnement et sa consommation normale. Pendant les premiers kilomètres, la voiture consomme 50 % de plus qu'en régime normal.

Entretenir son véhicule

Un entretien régulier présente plusieurs avantages :

- préservation de la qualité du véhicule,
- diminution des risques de panne,
- allongement de la durée de vie de la voiture,
- réduction des dépenses de carburant.

Deux points essentiels influent sur la consommation de carburant :

- **la pression des pneus** : la consommation de carburant augmente quand la pression des pneus est insuffisante,
- **l'huile du moteur** : nécessaire au bon fonctionnement du moteur, l'huile influence la consommation de carburant en fonction de sa viscosité. L'automobiliste soucieux d'économiser l'énergie choisit toujours l'huile la plus fluide compatible avec les recommandations du constructeur.

L'aérodynamisme du véhicule est un autre facteur déterminant. La présence de vélos sur le toit de la voiture ou les surcharges engendrent des surconsommations de 10 à 20 %.

Adopter une conduite intelligente

La conduite sportive coûte cher. Il y a environ 30 % de différence de consommation entre un conducteur raisonnable et un conducteur agressif. Pour ne pas gaspiller d'énergie et de carburant :

- anticipez les ralentissements,
- limitez les accélérations et les décélérations,
- passez la vitesse supérieure le plus rapidement possible,
- évitez de rétrograder systématiquement,
- roulez doucement sur les 5 premiers kilomètres pour laisser au moteur le temps d'atteindre sa température optimale de fonctionnement.

Réduire les nuisances sonores

En ville, de plus en plus de personnes souffrent des pollutions sonores. Celles-ci sont en partie liées à l'augmentation du trafic automobile.

L'intensité sonore d'une circulation de voitures se situe autour de 75 décibels. Une exposition prolongée à des bruits supérieurs ou égaux à 75 décibels peut engendrer des troubles du comportement comme l'irritabilité, l'agitation, la fatigue et parfois l'agressivité. Ces comportements s'observent surtout chez les enfants, plus sensibles au bruit que les adultes. Des solutions techniques existent pour diminuer ces nuisances sonores. Les constructeurs peuvent agir directement sur le véhicule et les collectivités locales ont la possibilité de jouer sur le tracé et la qualité des routes.

Améliorer l'isolation phonique des bâtiments permet également d'accroître le confort vis-à-vis du bruit.

La climatisation automobile

La climatisation était il y a encore peu de temps un produit de luxe dans les voitures. Aujourd'hui elle est incluse dans les modèles de série. Qu'elle soit automatique ou manuelle, la climatisation automobile a des conséquences sur le réchauffement climatique car elle augmente la consommation de carburant :

- en ville, la consommation des moteurs essence augmente de 31 %, celle des moteurs diesel de 35 %,
- sur route, la surconsommation est d'environ 16 % pour les moteurs essence et 20 % pour les moteurs diesel.

Sur l'année, les véhicules climatisés consomment en moyenne 5 % de plus que ceux qui n'en possèdent pas ou qui ne l'utilisent pas. Par ailleurs, il ne faut pas négliger la vidange du circuit car il existe toujours des fuites. La climatisation contient du fluide frigorigène très émetteur de Gaz à Effet de Serre.

L'étiquette énergie

L'étiquette énergie est obligatoire dans le secteur automobile, depuis le 10 mai 2006. Elle fonctionne sur le même principe que l'étiquetage de l'électroménager. Cette étiquette a pour objectif de renseigner l'acquéreur d'un véhicule neuf sur la consommation ainsi que sur les émissions de gaz à effet de serre du véhicule. La consommation est affichée en litres pour 100 km et les émissions de dioxyde de carbone en grammes par km.



L'étiquette énergie classe la performance énergétique par lettre sur une échelle allant de A (peu polluante) à G (très polluante). Cette présentation permet de comparer de façon simple et claire les véhicules proposés par les concessionnaires pour que l'acquéreur soit conscient lors de son achat de l'influence qu'aura son véhicule sur la planète et sur son budget carburant.

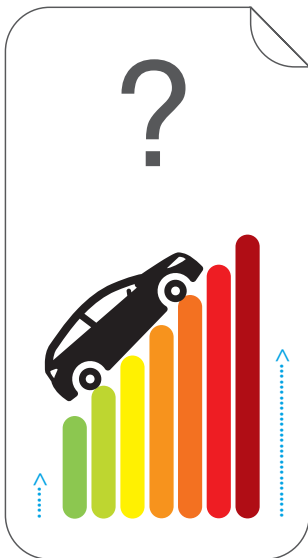
Le bonus-malus écologique

L'état a mis en place en décembre 2007 un système de bonus-malus écologique. Ce système vise à récompenser les acquéreurs de véhicules neufs peu émetteurs de CO₂, en leur attribuant une prime lors de l'achat. A l'inverse, une pénalité est infligée aux personnes optant pour un véhicule plus polluant.

Plus les émissions de CO₂ sont faibles, plus le bonus écologique est important.

Et plus les émissions de CO₂ sont élevées, plus le malus augmente.

Le montant des bonus et malus écologiques varient chaque année. Consulter la brochures ADEME «Incitations financières véhicules» pour connaître les incitations financières en vigueur (fin de la prime à la casse : 31/03/11).



↳ Équipements permettant de réduire sa consommation de carburant

- l'alternateur-démarrateur, ou stop&go, ou stop&start coupe le moteur quand le véhicule s'arrête : le gain est de 10 %, surtout en milieu urbain,
- l'injection directe pour une meilleure combustion : l'économie est de 10 à 15 % de carburant et d'émissions de CO₂,
- la récupération de l'énergie du freinage par un générateur relié à la roue,
- l'affichage des consommations en temps réel,
- l'informatique embarquée (type éco-drive) pour analyser les habitudes du conducteur, etc.



En 2008, 183 écoles bretonnes étaient concernées par ces mesures, ce qui représente 258 lignes de pédiibus véhiculant 2300 enfants.

↳ Des initiatives locales existent

De nombreuses initiatives locales permettent de réduire le nombre de voitures sur les routes de Bretagne.



- pour les salariés, certaines grandes entreprises ont mis en place un Plan de Déplacement Entreprise visant à rationaliser les déplacements domicile-travail.
- autre alternative, le covoiturage permet de regrouper plusieurs individus afin de partager un véhicule et ses dépenses. Des collectivités locales, et notamment des conseils généraux, mettent en place des aires de covoiturages et permettent grâce à leurs sites Internet de mettre en réseau les différents automobilistes intéressés.

Les scolaires peuvent aussi contribuer à la réduction des gaz à effet de serre liés aux déplacements. Certaines écoles sensibilisées ont mis en place des opérations Carapatte et Caracycle qui permettent aux enfants d'aller en groupe à l'école, à pied ou à vélo.

Liens utiles

Pour comparer les différents modes de transports (coût annuel, émission de gaz, consommation de carburant), la calculatrice Eco-déplacements est consultable sur : www.ademe.fr/calculatrice-eco-deplacements/

Autre outil disponible en ligne, le « calculateur Eco-mobile » est disponible sur : www.bougezautrement.gouv.fr

En Bretagne, des conseils neutres, objectifs et gratuits